



**Garanties 2008/2009**

# ***Garantie Familiale Accident***

[ des solutions ] pour **tous** et pour **chacun**



*L'assurance sérénité  
de la vie privée*



# Garantie Familiale Accident

Une garantie forfaitaire  
pour couvrir toute la famille  
en cas d'accidents de la Vie Privée

## Points forts

- Garantie invalidité possible dès 5 %
- Adhésion jusqu'à 74 ans
- Indemnisation forfaitaire
- Assistance médicale et psychologique complète

## Pourquoi souscrire la Garantie Familiale Accident ?

Les accidents de la vie courante sont largement sous estimés, alors qu'ils constituent la première cause d'accident en France. Ils touchent chaque année 8 millions de personnes victimes d'accidents domestiques en France.

**Avec la Garantie Familiale Accident, l'ensemble de la cellule familiale est couvert dans le cadre de la Vie Privée** dans les cas suivants :

- les accidents domestiques (chute, brûlure...) ou occasionnés lors de la pratique d'un sport (hors sport dangereux), d'un loisir,
- les accidents médicaux (ex : paralysie après une intervention bénigne...),
- les agressions ou attentats,
- les catastrophes naturelles (inondation, tempête,...).

**Les accidents de la circulation (que vous soyez conducteur, passager, piéton) sont indemnisés si vous souscrivez la garantie 2.**

En cas de décès accidentel, le capital garanti est versé à vos bénéficiaires.

En cas d'invalidité totale ou partielle **dès 5 %**, ou 30 % selon votre choix, nous nous engageons à verser immédiatement et après expertise 2/3 du montant du capital garanti en cas d'invalidité (le taux d'invalidité définitif sera déterminé dès consolidation par un expert).

**Vous bénéficiez d'une indemnisation forfaitaire :** vous savez dès la souscription combien vous percevrez en cas d'accident, contrairement aux contrats labellisés Garantie Accidents de la Vie "GAV" (cf. calcul du capital invalidité ci-contre).

Cette indemnisation vient **en plus** des remboursements de soins pris en charge par la Sécurité sociale.

## Pour comprendre

### > Le principe indemnitaire

Ce principe est utilisé par les GAV classiques. Les prestations versées en cas de sinistre seront évaluées en fonction du préjudice subi et de la situation professionnelle et familiale. Elles ne sont donc pas connues à l'avance. L'indemnisation vient en déduction des prestations versées par la Sécurité sociale, la complémentaire santé et les contrats éventuellement souscrits par l'employeur.

### > Le principe forfaitaire

Le montant du versement est connu à l'avance. Les prestations sont fixées par le contrat. L'assuré (ou son bénéficiaire) touchera le montant choisi à l'adhésion, en complément des autres prestations perçues.

## Vos garanties

### > Choix des garanties

**Garantie 1** : accidents de la vie privée (hors accidents de la circulation)  
ou

**Garantie 2** : accidents de la vie privée + accidents de la circulation (en tant que conducteur, passager ou piéton)

### > Choix du niveau de garanties

Garanties	Niveau 1	Niveau 2
Décès et Invalidité	75 000 €	150 000 €

#### Nouveau

Avec notre engagement de gestion en 24 heures, le capital est versé dans les plus brefs délais.

Des niveaux de garantie supérieurs (225 000 € et 300 000 €) peuvent être choisis, contactez nos conseillers au 0 891 46 9000.

### > Choix de la franchise relative d'invalidité

**Indemnisation en cas** : d'invalidité dès 5 % ou d'invalidité dès 30 %

## Vos prestations

### > Capital versé en cas de décès

- 100 % du capital pour un adulte.
- 20 % du capital pour un enfant de moins de 25 ans.

### > Capital versé en cas d'invalidité

- Partiellement pour une invalidité comprise entre 5 et 66 % ou 30 et 66 % et sera égal à  **$N/66 \times \text{capital total}$**  (**N = Taux d'invalidité**).
- Totalement en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66 %.
- Le calcul du capital invalidité est identique pour un adulte ou un enfant.

## Règles de souscription

- **Age limite à l'adhésion : 74 ans** (votre âge est celui que vous aurez au 31 décembre de l'année d'adhésion)
- **Age limite à l'adhésion de l'enfant : 25 ans**
- **Tarif adulte : adulte seul**
- **Tarif couple : 2 adultes** (mariés, concubins ou pacsés)
- **Tarif famille monoparentale : un adulte avec enfant(s)**
- **Tarif famille : couple avec enfant(s)**

#### Important

Vous pouvez être couvert même si vous pratiquez un sport "dangereux" comme le parachutisme, l'ULM, ... (cf. paragraphe 6 des Conditions Générales).

### Cotisations mensuelles TTC 2008/2009 en euros.

**Garantie 1 :** Garantie accident de la vie privée (hors accidents de la circulation)

**Garantie 2 :** Garantie accident de la vie privée + accidents de la circulation

#### > Tarifs pour les assurés de moins de 65 ans

	Garantie 1				Garantie 2			
	Franchise 5 %		Franchise 30 %		Franchise 5 %		Franchise 30 %	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Adulte	5,92	11,84	4,47	8,96	10,32	20,65	7,87	15,74
Couple	10,10	20,22	7,64	15,32	17,54	35,09	13,35	26,72
Famille monoparentale	9,53	19,06	6,63	13,30	16,60	33,22	11,55	23,11
Famille	13,71	27,44	9,80	19,66	23,82	47,66	17,03	34,09

#### > Tarifs pour un assuré de 65 à 74 ans

	Garantie 1				Garantie 2			
	Franchise 5 %		Franchise 30 %		Franchise 5 %		Franchise 30 %	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Adulte	7,40	14,80	5,59	11,19	12,90	25,81	9,84	19,67
Couple*	11,58	23,18	8,76	17,55	20,12	40,25	15,32	30,65
Famille monoparentale	11,01	22,02	7,75	15,53	19,18	38,38	13,52	27,04
Famille*	15,19	30,40	10,92	21,89	26,40	52,82	19,00	38,02

\* Pour connaître les tarifs lorsque 2 assurés sont âgés de 65 à 74 ans, nous consulter.

#### Attention

**Pour les sports dangereux : majoration de la cotisation de + 50 %  
(cf. paragraphe 6 des conditions générales)**

**Exemple :** Jérôme, 31 ans, passionné de parapente, décide de se protéger en cas d'accidents de la vie privée, pour 5,92 € par mois (Garantie 1, Niveau 1, Franchise 5 %). Pour seulement 2,96 € de plus par mois, il pourra être également couvert pour la pratique de son sport favori.

## Avec la Garantie Familiale Accident

### > Bénéficiez d'une prise en charge psychologique :

En cas d'accident de la vie privée, vous pouvez être confronté à un handicap grave ou même au décès de l'un de vos proches.

Nous vous proposerons de contacter notre partenaire SOLAREH, qui dispose d'un réseau de psychologues dans toute la France :

- **Orientation vers un spécialiste de la prise en charge de ces situations**
- **Consultations en face à face**
- **Méthodes adaptées pour vous aider à surmonter la situation**

### > Gardez l'esprit libre grâce aux services APRIL Assurances :

- **Des remboursements rapides et une prise en charge en 24 heures**
- **Sur un simple appel : APRIL Assistance** (pour les résidents en France métropolitaine) : **accessible 24h/24**, vous propose entre autres : l'organisation de la livraison de médicaments ; l'organisation et la prise en charge de la garde d'animaux lors de votre hospitalisation ; la recherche d'une aide médicale, infirmier, kinésithérapeute ; le rapatriement ; l'assistance en cas d'obsèques... un service utile et efficace !
- **Des services en lignes** : sur [www.april.fr](http://www.april.fr) (espace assuré) **vous pouvez effectuer un certain nombre d'opérations, au moment qui vous convient le mieux** : changer d'adresse, modifier la périodicité de paiement, télécharger des documents...

**Pour en savoir plus... Découvrez tous les autres services dont vous bénéficiez en parcourant le guide de l'assuré remis lors de votre adhésion.**

### > Quelques exemples de taux d'invalidité fonctionnelle moyen

- amputation complète de l'auriculaire gauche : **5 %**
- réduction de l'acuité visuelle d'un œil à 3/10° : **8 %**
- fracture de la jambe : **10 à 30 %**

#### Attention

Une large majorité des victimes d'accidents de la vie n'est pas indemnisée faute de responsable, alors que celles-ci peuvent conserver des séquelles importantes.



## APRIL Assurances à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les dirigeants d'entreprises et les travailleurs indépendants. Elle propose également une gamme complète de contrats d'assurance de prêt. Depuis sa création, APRIL Assurances s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



**Santé et Prévoyance individuelle**.....Tél. **0891 46 9000** (0,23 € TTC/min)



**Assurance de Prêt**.....Tél. **0891 46 6000** (0,23 € TTC/min)

[www.april.fr](http://www.april.fr)

### [ Notre engagement, votre satisfaction ]



- Vous apporter la qualité au prix juste
- Vous garantir un traitement en 24h
- Vous simplifier l'assurance
- Vous protéger surtout en cas de difficulté
- Vous faire profiter de services en ligne sur april.fr
- Vous satisfaire



Une société certifiée ISO 9001(1) version 2000

Retrouvez le détail des engagements d'APRIL Assurances sur [www.april.fr](http://www.april.fr)

## APRIL des solutions adaptées

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées, pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

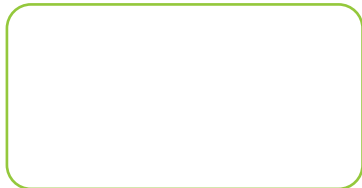
**Pour en savoir plus sur nos solutions**.....[www.aprilgroup.com](http://www.aprilgroup.com)

## APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au sein de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **2 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens, de leurs salariés, de leurs entreprises aux **2 456 collaborateurs** et **61 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus, contactez votre assureur-conseil



**APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP**

### Siège social,

Immeuble Aprilium  
114 boulevard Marius Vivier Merle  
69439 LYON Cedex 03  
Fax 04 78 53 65 18 - Internet [www.april.fr](http://www.april.fr)

